

- Veille réglementaire : dans le cadre de la surveillance de la certification, les organismes certificateurs (certains du moins) demandent aux diagnostiqueurs certifiés de leur fournir une liste des textes législatifs et réglementaires relatifs à chaque domaine sur lesquels ils ont obtenu leur certification. La FIDI est en train d'élaborer une liste domaine par domaine qu'elle devrait pouvoir mettre à disposition de ses adhérents très prochainement. Cette veille sera intégré sur le prochain site internet de la FIDI dans la partie réservée aux adhérents.

## Un nouveau guide PROMOTELEC : installations électriques des logements existants

**P**ROMOTELEC

vient de publier un nouveau guide destiné directement aux bailleurs, gestionnaires de biens et maîtres d'œuvre sur la sécurité électrique dans les logements anciens. Cette brochure reprend les six points de contrôle développés dans la norme XP C 16-600 relative à l'état de l'installation intérieure électrique :

- présence d'un appareil général de commande et de protection accessible
- présence d'au moins un dispositif différentiel adapté à la prise de terre
- présence, sur chaque circuit, d'un disjoncteur ou d'un fusible adapté au

diamètre des fils

- présence, dans chaque salle d'eau, d'une liaison équipotentielle et respect des règles d'installation des matériels électriques autour de la baignoire ou de la douche
- absence de matériel vétuste, inadapté à l'usage ou présentant des éléments accessibles sous tension
- protection des fils électriques par des conduits, des moulures ou des plinthes en matière isolante.

L'objectif de PROMOTELEC, à travers ce guide est de sensibiliser et responsabiliser les bailleurs et gestionnaires sur les risques encourus par une installation électrique non sécurisée. Le guide incite aussi les décideurs à certifier les

travaux réalisés pour la mise en sécurité des installations électriques.

La FIDI n'a eu de cesse depuis la mise en œuvre du diagnostic électricité obligatoire lors des transactions, de demander une évolution de la norme afin que ce diagnostic, comme le gaz, puisse être étendu à la location. Son obligation à l'occasion de la mise en location serait un moyen formidable de sensibiliser les bailleurs et les gestionnaires sur la qualité des installations électriques des biens dont ils ont la charge.

## Question au gouvernement : étiquette énergie sur les annonces immobilières

Un député de Moselle par une question écrite publiée au JO de l'assemblée nationale du 23 juin 2009, interpelle le ministre de l'écologie de l'énergie du développement durable et de la mer sur le diagnostic dit de performances énergétiques (DPE) : « Les propriétaires qui mettent un logement en vente ou en location doivent depuis le 1er novembre 2006 dans le premier cas et depuis le 1er juillet 2007

dans le second, fournir à l'acheteur ou au locataire un diagnostic dit de performance énergétique (DPE), qui les informe sur les consommations d'énergies du bien. Selon une enquête de la Fédération française de l'Internet immobilier, révélée par le site Universimmo, en dépit des engagements des professionnels de l'immobilier pris en mai 2008\*, à peine 1 % des annonces indiquent la

performance énergétique des logements à vendre ou à louer ».

Le parlementaire demande donc au ministre quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour renforcer le poids du diagnostic de performance énergétique.

La réponse sera digne d'intérêt.

\*signature de la convention entre ministère et professionnels de l'immobilier



FEDERATION  
INTERPROFESSIONNELLE  
DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER

01 58 35 08 38

- Une commune de plus touchée par les termites en Loire Atlantique(44) : la Préfecture de la Loire Atlantique a validé un arrêté préfectoral début juillet pour inclure Petit-Mars, dans la liste des 27 communes touchées les termites. La commune de Petit Mars se situe à 20 km au nord de la métropole nantaise.

- **conjoncture** : les notaires voient une reprise de la transaction. Concernant l'ancien, les notaires voient la chute des volumes des transactions se stabiliser ; selon eux, l'augmentation du nombre de promesses de vente depuis deux mois dans les offices permet d'envisager un volume d'environ 500.000 ventes, "soit un chiffre proche de celui de 1992 au pire moment de la précédente crise immobilière", précise leur communiqué, à rapprocher des 670.000 transactions en 2008 (-26%). Quel que soit le scénario, Paris et l'Île-de-France seraient plus durement touchés que la province



FEDERATION  
INTERPROFESSIONNELLE  
DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER

01 58 35 08 38

## EVENEMENT : la FIDI partenaire des 1<sup>ères</sup> Assises nationales des syndics de copropriété



### COMMUNIQUÉ

#### DIAGNOSTIC ET GESTION / VALORISATION DU PATRIMOINE : RELAIS DE CROISSANCE PRIORITAIRES POUR NOTRE PROFESSION

L'entretien et la rénovation en copropriété représentent une part importante de l'activité des syndics et des administrateurs de biens. Dans ce contexte où le diagnostic immobilier devient incontournable, les syndics sont de fait des prescripteurs avec lesquels nous devons développer nos relations.

#### LE MARCHÉ DE L'ENTRETIEN ET DE LA RÉNOVATION

**750 000 copropriétés** intégrant plus de **7,6 millions de logements**  
**950 000 logements** sont dans un état de vétusté nécessitant une intervention  
Une croissance prévue à **3 % pour 2009** et **4 % en 2010**  
Un volume global de **60 Mds € ht** représentant plus de **25 % du CA**  
des entreprises du bâtiment

#### ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES : DES OPPORTUNITÉS CLÉS

Grenelle de l'Environnement, prise en compte du développement durable dans l'entretien et la rénovation, réglementation toujours plus incitative, notamment en matière de sécurité, le contexte réglementaire de l'entretien et de la rénovation des bâtiments est de plus en plus complexe et contraignant pour les propriétaires et les gestionnaires...

... A contrario, ce contexte constitue un levier d'activité très important pour nos entreprises, levier qu'il nous faut maîtriser et piloter, tant au regard de la qualité du service que nous devons à nos clients copropriétaires et à nos prescripteurs syndics que pour le développement de nos affaires...

PROGRAMME, INFORMATIONS & INSCRIPTIONS \* sur :

[www.Renovcopro.com](http://www.Renovcopro.com)



\* Inscription **GRATUITE** pour les **ADHERENTS FIDI**  
donnant accès à l'ensemble de la manifestation et aux cocktails déjeuners